



ÉOLIENNES EN MER AU LARGE DE LA NORMANDIE



www.eoliennesenmer.fr

#1 La lettre du projet

Mai 2021

Le projet de 4^e parc éolien au large de la Normandie est lancé !

Le débat public sur le projet de 4^e parc éolien au large de la Normandie s'est achevé le 19 octobre 2020 avec la publication, du [compte-rendu](#) de la Commission particulière du débat public (CPDP) et du [bilan](#) de Chantal Jouanno, présidente de la Commission nationale du débat public (CNDP). Ce débat public a permis de recueillir les avis de plus de 2 700 participants : Il a permis de consulter au plus tôt le public concerné par l'installation d'éoliennes en mer, sur un projet porté par l'Etat. Le débat a été innovant dans sa forme, avec une grande diversité d'outils et d'ateliers de travail pour toucher un large public, mieux l'informer et permettre le recueil de son argumentaire. La participation a été bien supérieure à celle observée lors des précédents débats publics sur l'éolien en mer, ce qui confirme la pertinence de ce format.

Au regard des conclusions du débat et au travers de sa [décision](#) du 4 décembre 2020, la Ministre de la Transition Écologique a décidé de poursuivre le projet de parc éolien sur une zone de 500 km², située en Centre Manche. L'État a souhaité expliciter son choix et comment il prévoit de répondre aux attentes et recommandations de la CPDP exprimées dans son compte-rendu en complétant sa décision par la publication d'un [rapport complémentaire](#). Le gestionnaire du réseau public de transport d'électricité, RTE, maître d'ouvrage du raccordement, a accompagné l'État tout au long du processus de décision en éclairant notamment ce dernier sur les perspectives de développement du réseau de transport d'électricité en mer présentée dans [l'étude des raccordements du parc éolien marin au réseau électrique terrestre](#).

Désormais le projet entre dans une nouvelle phase de son développement, avec le choix du futur porteur de projet et l'acquisition des connaissances nécessaires pour le développement de projet. Vous trouverez des précisions dans la suite de la newsletter.

Tout au long de cette nouvelle phase, l'État continuera la concertation avec le territoire amorcée durant le débat public. Cette concertation se fera en lien étroit avec Messieurs Dominique PACORY et Jean TRARIEUX, garants désignés par la CNDP pour veiller à la bonne information et à la participation du public relatives au projet de parc éolien et à son raccordement. Cette première newsletter constitue l'une des briques de la concertation que l'État souhaite mettre en place.

Bonne lecture !

Sommaire

Participation du public,
la concertation continue

2

L'avancement
des études

3

Procédure d'attribution
du projet : état des lieux

4

Participation du public, la concertation continue

Suite au débat public, l'État poursuit la concertation sous l'égide des garants nommés par la Commission nationale du débat public (CNDP).

Les garants de la commission nationale du débat public.

Messieurs Dominique PACORY et Jean TRARIEUX ont été nommés garants afin d'assurer la continuité de la concertation engagée lors du débat public. Ils ont également pour mission d'informer sur l'effectivité de la mise en œuvre des engagements de l'État pris lors de la décision du 4 décembre 2020.

Pour cela une première rencontre a eu lieu le 9 mars 2021 entre les garants et l'équipe projet.

Ce moment a permis de faire un point sur l'avancement du projet. Les garants ont été particulièrement attentifs à ce que l'État mette rapidement en place les outils d'information et d'échange et notamment le site internet du projet. Il est à ce jour disponible à l'adresse suivante : www.eoliennesenmer.fr

La place du conseil maritime de la façade Manche Est-mer du Nord

Issus du Grenelle de la Mer, les conseils maritimes de façade sont des instances de concertation des acteurs maritimes. Pour chaque façade maritime concernée ils ont pour missions d'émettre des recommandations sur

l'utilisation, l'aménagement, la protection et la mise en valeur des littoraux et de la mer, d'identifier les secteurs naturels à protéger et les secteurs propices au développement des activités économiques.

Les membres des CMF sont répartis en cinq collèges :

- ▶ l'État, ses services et ses établissements publics ;
- ▶ les collectivités territoriales ;
- ▶ les professionnels du littoral et de la mer ;
- ▶ les salariés d'entreprises ;
- ▶ les associations d'usagers de la mer et du littoral et de protection de l'environnement.

Y participent aussi des personnalités qualifiées de la société civile et du monde scientifique.

Dans ce cadre, le CMF s'est réuni plusieurs fois sur le sujet des parcs éoliens au large de la Normandie. Il s'est réuni dernièrement les 12 et 16 mars 2021, pour travailler sur les thématiques de l'environnement et des usages en mer.

Ces réunions, dont les comptes-rendus seront mis en ligne, ont permis à l'État de présenter la zone retenue pour le 4^e parc éolien en mer au large de la Normandie ainsi que la procédure de dialogue

concurrentiel qui permettra d'attribuer le parc. Ces échanges ont également été l'occasion de recueillir l'avis des membres sur les informations à collecter pour compléter l'état des connaissances de la zone du projet, ainsi que les études à mener dans le cadre de la planification de l'éolien en mer à plus longue échéance.

Le CMF dans son rôle de conseil et d'expert sera informé régulièrement de l'avancement du projet et, en particulier, il sera consulté sur le cahier des charges des études à venir et les résultats des études lui seront présentés.

La concertation, l'information du public

Cette première lettre d'information a pour but de lancer les échanges avec l'ensemble des publics. Si aujourd'hui des publics « avertis » tel que le CMF ont pu commencer à alimenter le projet d'avis et de réflexions, l'État et RTE, maîtres d'ouvrage, vont mettre en œuvre des modalités pour continuer à informer et permettre au public de participer à l'élaboration du projet, dans la continuité du débat public.

Ces modalités seront discutées avec les garants de la concertation. En première analyse, les échanges avec le public pourraient s'articuler autour des thèmes du paysage, du patrimoine, du raccordement du parc éolien à terre, de la pêche, et plus largement, des usages de la mer.



L'avancement des études

Les études environnementales

La procédure d'autorisation pour la construction d'un projet de parc éolien en mer et de son raccordement nécessite la production d'une étude d'impact, et donc la mise en œuvre d'études environnementales.

L'Etat et RTE doivent donc maintenant réaliser l'état actuel de l'environnement dans la zone du projet et sur le fuseau de raccordement. Ce diagnostic a pour but de :

- ▶ communiquer aux candidats du dialogue concurrentiel les informations dont ils ont besoin pour définir leurs offres ;
- ▶ communiquer au lauréat du dialogue concurrentiel les données qu'il pourra utiliser pour réaliser son étude d'impact. Il devra alors définir les mesures destinées à éviter et réduire les impacts, voire compenser les impacts résiduels du projet (démarche « E-R-C » : éviter, réduire, compenser).

La connaissance de l'environnement s'articule autour de recherches bibliographiques et de campagnes d'observation sur le site.

Les recherches bibliographiques vont permettre de déterminer les enjeux de la zone de projet, les informations existantes et celles qui manquent à ce stade. Cela permettra ainsi de déterminer les campagnes et protocoles à réaliser sur le site du projet.

Tous les compartiments environnementaux seront étudiés : oiseaux marins et migrateurs, chauve-souris, tortues et



Navire hydrographique du SHOM/Marine nationale

mammifères marins, poissons, crustacés, fonds marins, bruit sous-marin...

Les campagnes se dérouleront sur une période de deux ans (voir calendrier ci-dessous) et devraient débuter en été 2021.

Les études techniques

Des campagnes d'acquisition de données météorologiques et hydrographiques sont en cours depuis plusieurs mois.

Les campagnes de mesures du vent vont permettre d'estimer le potentiel d'électricité générée par un parc éolien dans cette zone, ce qui dimensionne le prix de l'énergie produite ; quant aux mesures hydrographiques, elles détermineront les conditions techniques d'implantation des éoliennes dans cette zone maritime.

Météo France a donc déployé deux bouées météo sur la zone pour une période d'un an.

Ces bouées permettent de mesurer le vent à plusieurs altitudes via un LIDAR. Des capteurs de courants marins, de houles, équipent également ces bouées afin de fournir des informations océanographiques.

Le SHOM, service hydrographique national français, accentue ses missions au

large de la Normandie afin de renforcer les connaissances sur la zone du projet.

Par période de plusieurs jours au cours du mois de mai et jusqu'à l'automne 2021, les navires hydrographiques du SHOM continueront leurs relevés. Ils utilisent des sondeurs pour affiner la bathymétrie (profondeur et relief du fond de la mer), des sonars remorqués afin de visualiser la nature des fonds.

RTE a également initié des échanges depuis le mois de février avec les communes littorales de la Manche et de la Seine-Maritime pour préciser les possibilités de raccordement du projet de parc éolien. Ces échanges ont notamment permis de passer en revue les possibilités et les contraintes de chaque territoire pour ce raccordement au réseau électrique. Ils ont aussi permis d'aborder les enjeux liés au respect de la loi littoral.



Bouée météo en mer

Procédure d'attribution du projet : état des lieux

En janvier 2021, l'Etat a lancé la procédure d'appel d'offres via un dialogue concurrentiel en vue de l'attribution du projet à un industriel ou un groupement d'industriels. La première étape est close, les candidatures ont été validées par la Commission de régulation de l'énergie (CRE). Les candidats au dialogue concurrentiel qui disposent des qualités financières et techniques pour pouvoir construire, exploiter, entretenir et en toute fin démanteler le parc éolien sont :

- ▶ Eoliennes en Mer Manche Normandie, une société de projet d'EDF Renouvelable et de Maple Power (joint-venture d'Enbridge et CPPIB) ;
- ▶ Iberdrola Renovables France ;
- ▶ Ocean Winds, co-entreprise dédiée à l'éolien en mer

Un chiffre

La production attendue du parc devrait représenter la consommation annuelle en électricité de **800 000** ménages.

- détenue par ENGIE et EDPR ;
- ▶ Shell ;
- ▶ le consortium formé par les groupes Total et RWE ;
- ▶ le consortium formé par Vattenfall, wpd et la Banque des Territoires.

Les premières rencontres entre l'État et ces candidats vont se dérouler la première semaine de mai 2021 et devraient se terminer fin août. Ces échanges permettront de sécuriser le projet sur les plans techniques et environnementaux, tout en limitant le coût du soutien public. Les candidats auront la possibilité de rencontrer les élus

et les acteurs du territoire pour écouter leurs attentes.

Dans les mois à venir, interviendront plus précisément :

- ▶ l'attribution du marché relatif à la réalisation de l'état initial des compartiments oiseaux marins et migrateurs, chauve-souris, tortues et mammifères marins, bruit sous-marin, en mai ou juin 2021, pour un début des campagnes en été ou automne 2021 selon les compartiments ;
- ▶ les campagnes hydrographiques entre mai et juillet 2021 ainsi que si nécessaire en août et septembre 2021 ;
- ▶ le début du dialogue concurrentiel en mai 2021.

Le calendrier

2020

- > Compte-rendu de la CPDP et bilan de la CNDP
- > Décision du Ministre en charge de l'énergie sur la zone du projet d'1 GW
- > Désignation par la CNDP d'un garant chargé de veiller à l'information du public jusqu'à sa consultation prévue avant la délivrance des autorisations

2021 > 2024

- > Étude d'impact par le lauréat et RTE
- > Dépôt des demandes d'autorisation et instruction

2021 > 2022

- > Lancement de la procédure de dialogue concurrentiel par l'État
- > Études techniques et environnementales par l'État et RTE sur la zone de projet d'1 GW et son raccordement
- > Concertation Fontaine pour les ouvrages RTE
- > Choix du lauréat par le Ministre en charge de l'énergie

Pour en savoir +

ao4.concertation@developpement-durable.gouv.fr
www.eoliennesenmer.fr

DREAL Normandie
www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

2025 > 2029

- > Obtention des autorisations
- > Décision d'investissement
- > Contractualisation avec les différents partenaires et sous-traitants
- > Construction du parc et de son raccordement
- > Mise en service